



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **14 SEP. 2023**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du Code de l'Environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la SCCV Avesnes-les-Aubert, concernant l'opération suivante : **la construction de 56 logements rue Maurice Thorez, Henri Barbusse et Sadi Carnot**, enregistré sous le n° 59-2022-00125.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du Service Eau Nature et Territoires

Hélène SOLVES

Monsieur le Maire  
3 Rue Camélinat,

59129 Avesnes-les-Aubert

Réf. : **897/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)  
Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) -  
[linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)